



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ



RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT

JUILLET 2020

Le mot des co-présidents

Le conseil de développement qui s'appuie sur les représentants de la société civile et des habitants du territoire est force de propositions pour éclairer le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère au travers d'avis et de propositions de stratégies qui préparent et accompagnent l'action des décideurs politiques et économiques dudit territoire.

Véritable laboratoire d'idées et forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat, notre conseil de développement s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Il est nécessaire d'accroître la compréhension des enjeux intercommunaux, à l'heure où d'importants changements se préparent.

L'année 2019 a été riche d'évènements divers, notamment celui marqué par la Loi Engagement et Proximité qui a bouleversé l'organisation de certains conseils de développement devenus facultatifs. De fait, notre conseil de développement est concerné.

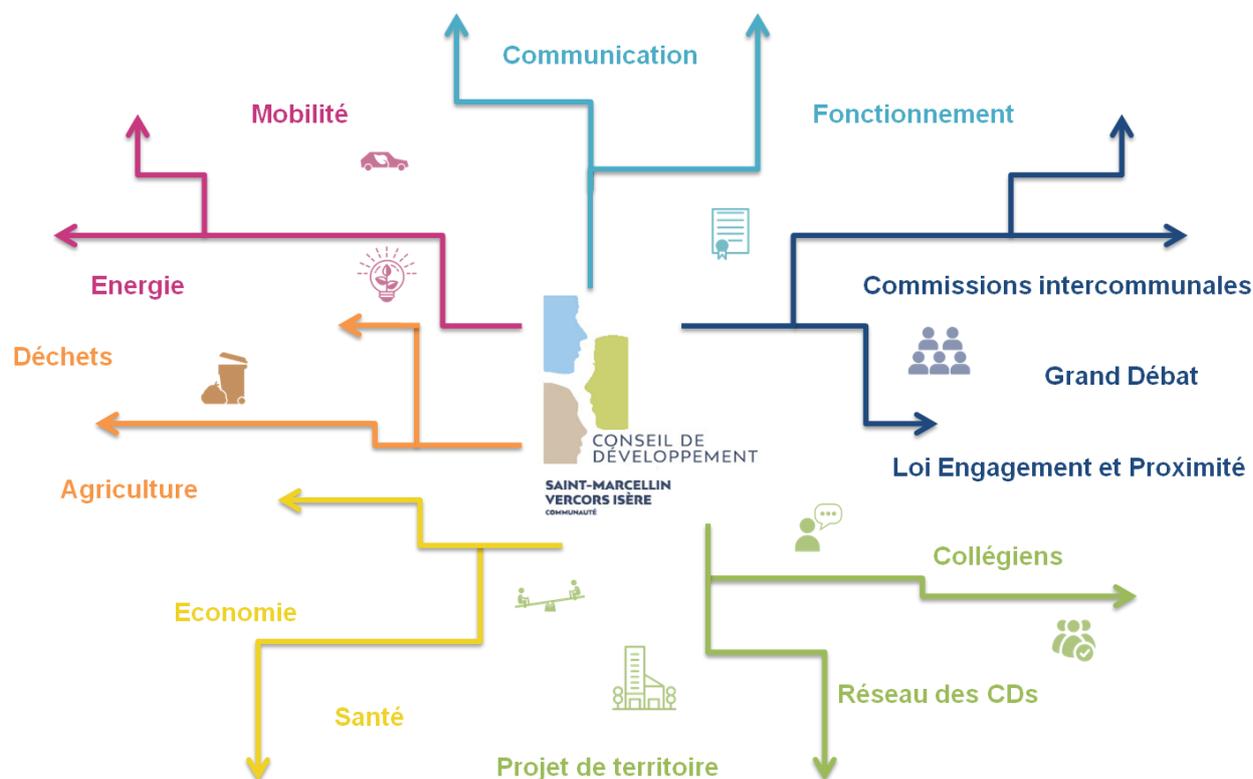
Nous avons reçu le soutien de Mesdames Elodie Jacquier Laforge et Catherine Kamowski, députées de l'Isère, de Monsieur Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, ainsi que celui de Monsieur Frédéric de Azevedo, Président de la Communauté de communes. En ce sens, nous renouvelons nos remerciements pour leur implication et leur intervention lors des discussions sur la Loi Engagement et Proximité.

L'année 2019 a également été une année riche en contributions, avec quatre contributions remises au Président de l'intercommunalité, sur la mobilité et le projet de territoire.

Nous tenons sincèrement à remercier Monsieur le Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les vice-présidents ainsi que les conseillers communautaires de nous accorder à nouveau leur confiance.

Maryse Gatier, Yves Royer et Maryse Janssen

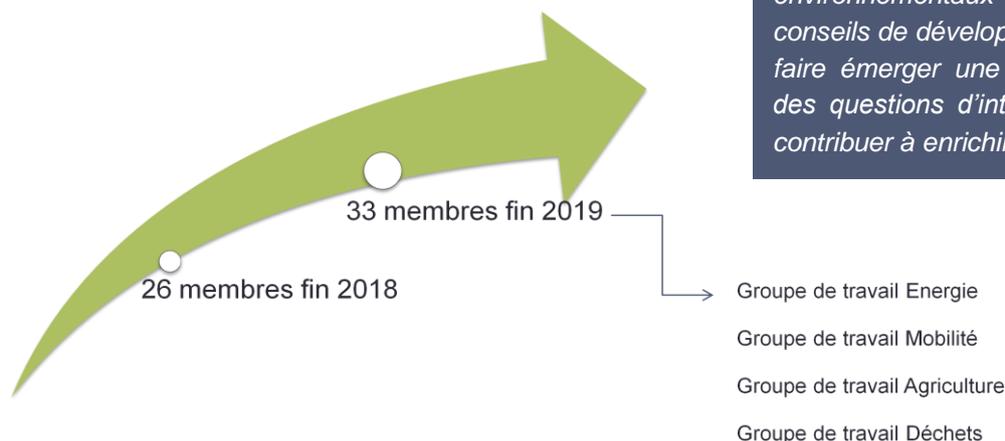
Le conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère est rentré en 2019 dans une année pleine de travaux, suite à la définition en 2018 de son mode de fonctionnement et de ses outils de travail. Il a confirmé son engagement dans plusieurs domaines et il a développé sa communication et son lien avec les publics (collégiens, grand public via l'organisation d'une réunion locale du grand débat et tenue de stands sur les marchés). Il a pris sa place au sein du réseau des conseils de développement.



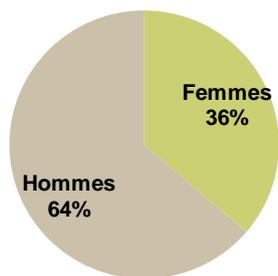
Les membres du conseil de développement

Le conseil de développement est constitué de 33 membres, dont 24 participent à titre individuel et 9 comme représentants d'associations ou d'entreprises.

Constitués de citoyens bénévoles, de « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs », les conseils de développement permettent de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

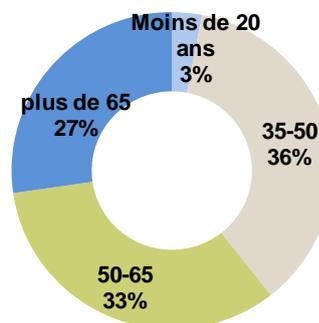


Composition femmes-hommes des membres du conseil de développement



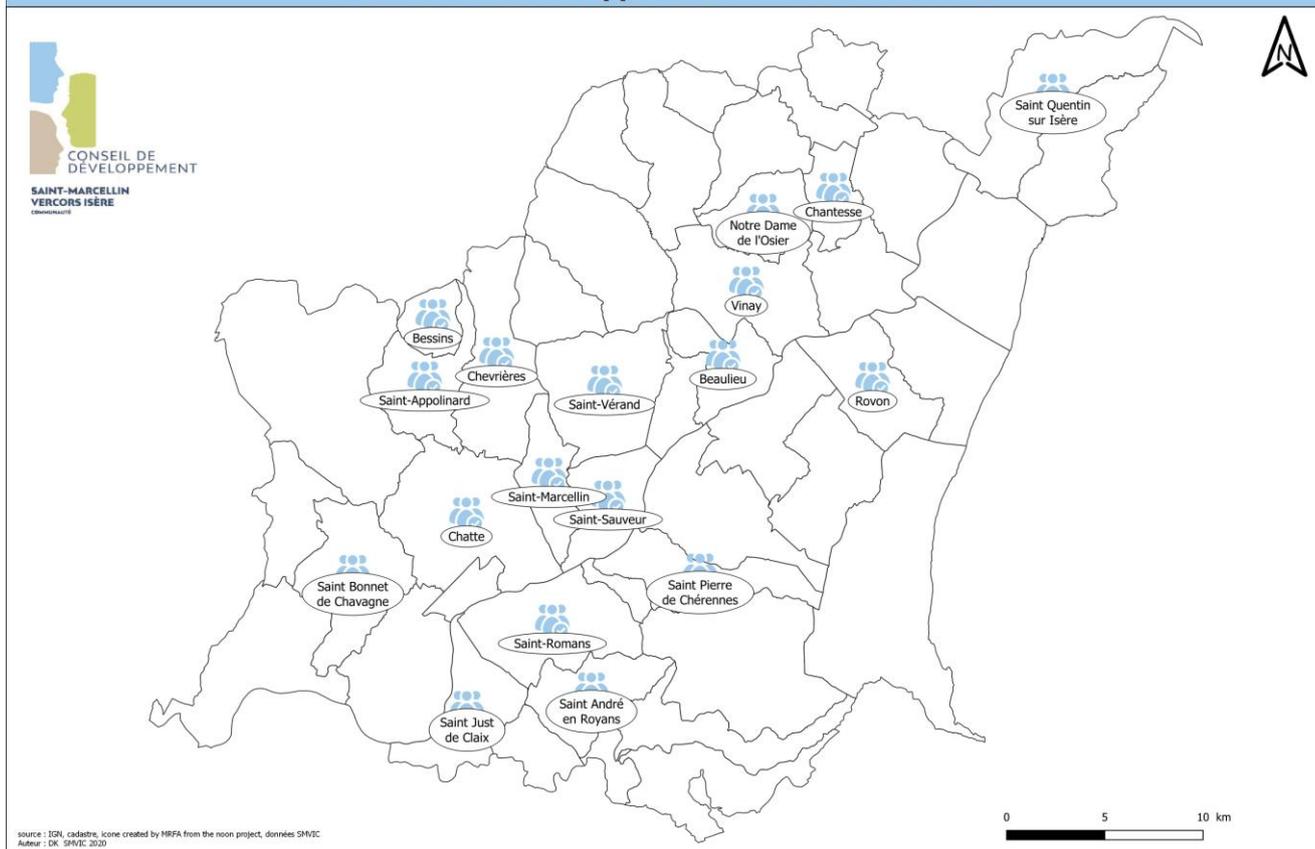
Décembre 2019

Répartition des membres du conseil de développement par tranches d'âge



Décembre 2019

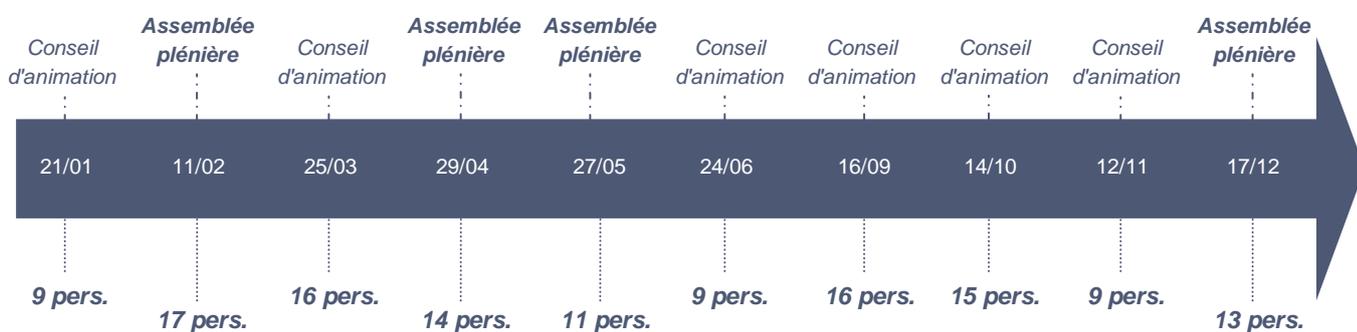
De quelles communes viennent les membres du conseil de développement en décembre 2019 ?



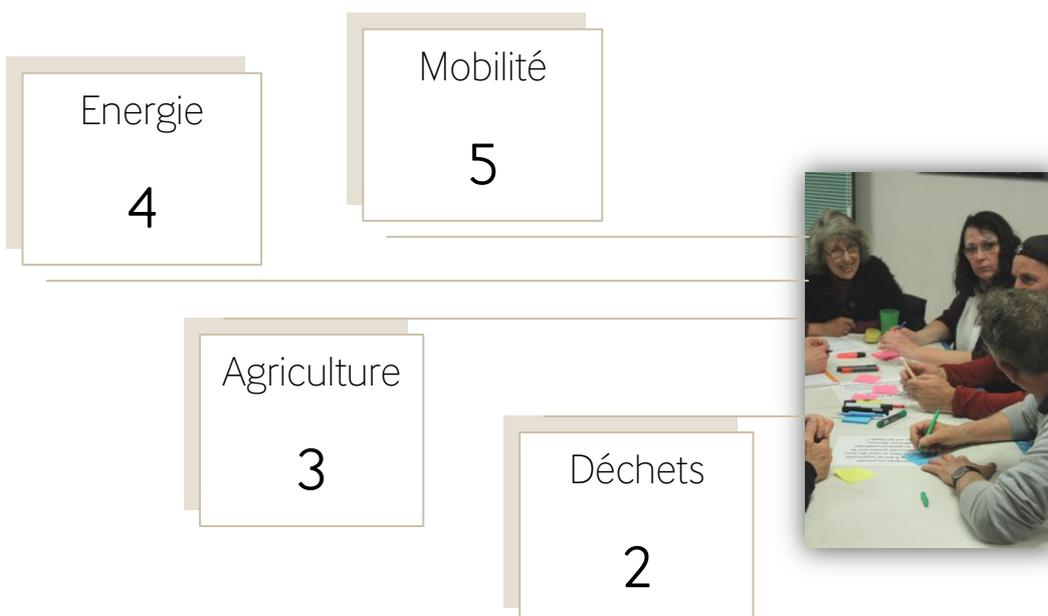
Un engagement suivi au sein des instances du conseil de développement et des instances intercommunales

Le rythme est d'une réunion par mois en plénière et en conseil d'animation, hors période estivale. Ces instances, assemblée plénière et conseil d'animation, sont complétées par des groupes de travail réunis à l'occasion des saisines ou auto-saisines.

2019



Les réunions des groupes de travail thématiques en 2019



Le conseil de développement a également deux sièges dans les commissions intercommunales et il est invité à participer à des réunions thématiques. Ainsi en 2019 il a participé aux :

- Commission Mobilité**
- Commission Environnement - Energie**
- Commission Sports et loisirs**
- Commission Développement social**
- Commission Culture**
- Commission Tourisme**
- Commission Développement économique**
- Conseils communautaires**
- Comité de pilotage du PLH**
- Réunion sur le PCAET**
- Réunions sur le projet de territoire**
- Réunion de rendu de l'étude sur la méthanisation**
- Atelier sur le développement économique et l'emploi**
- Comité de programmation et auditions Leader**
- Réunion à la Senura**
- Réunions locales du Grand débat**

Les contributions et travaux en 2019

L'année 2019 a été marquée par quatre contributions du conseil de développement :

- **Faire de Saint-Marcellin Vercors Isère un territoire vélo** – avril 2019
- **Le conseil de développement teste la V63** – avril 2019
- **10 politiques prioritaires pour le futur de notre territoire** – juin 2019
- **La politique enfance jeunesse, élément fort de la qualité de vie** – septembre 2019

La contribution "Le conseil de développement teste la V63" a été accompagnée ensuite de deux rendez-vous : le premier avec les élus de la communauté de communes, de communes et du Département pour présenter les propositions du conseil de développement et échanger sur celles-ci avec les acteurs concernés, le second avec les élus des communes de Saint-Sauveur et Saint-Vérand pour examiner sur le terrain la proposition du conseil de développement.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. (Article L5211-10-1 du CGCT)

Le conseil de développement a également souhaité donner une opportunité aux habitants de donner leur avis dans le cadre du Grand débat en organisant une réunion locale le mardi 12 mars à Pont-en-Royans dont il a fait remonter la contribution sur la plate-forme du Grand débat.

Il a souhaité renforcer sa communication à l'occasion de rencontres directes avec les habitants. Pour cela il a tenu un stand sur le festival de L'avenir au naturel de L'Albenc et organisé un atelier-conférence sur le thème de la mobilité. Il a également tenu un stand sur le marché de Saint-Marcellin.

Le conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère est membre du Réseau des conseils de développement de la région grenobloise. A ce titre, il a participé et contribué à plusieurs actions :

- Organiser un forum citoyen sur l'alimentation et la santé : Cette année le Réseau est devenu partenaire du Projet Alimentaire inter-Territorial de la Région Grenobloise. Il a notamment organisé un Forum Citoyen de l'Alimentation et la santé le 23 novembre 2019 à Montbonnot rassemblant 110 personnes (conseils de développement, associations, chambre d'agriculture, quelques agriculteurs, élus et étudiants)
- Contribuer à la mise en place du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) Publication de trois Communiqués de Presse sur la mise en place du SMMAG, Rencontres avec les partenaires, élus et techniciens, Contact avec le rapporteur de la loi LOM, Participation au Comité de Suivi des nouvelles mobilités de Grenoble Alpes Métropole
- Participer et faire connaître le Réseau dans le tissu local, régional et national : Participation ponctuelle à des événements locaux, au Printemps de la Prospective, aux Rencontres Nationales de la Participation...

Les ressources

Le conseil de développement est doté d'un budget de 5000 € par an pour son fonctionnement. En plus de ce budget, la communauté de communes met à disposition du conseil de développement une animatrice à mi-temps.

Budget 2019 du conseil de développement :

Intitulé	Réalisé (en €)
Achat alimentation	306,05
Frais de réception	257,47
Divers	1194,76
Honoraires	1998
Frais de déplacement	205,53
Autres frais divers	110
Total	4071,81

« L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. » (article L5211 du Code général des collectivités territoriales)





**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

Les membres du conseil de développement au 31 décembre 2019 :

Michèle BONNETON-CAILLAT, Stéphane BOURGEOIS, Sandrine BRISSET, Martine PRAZ, Laurent CHABERT, Marie-Thérèse CHARBONNEL, Florence CLERC, Christian DAVID, Jean DOLLFUS, Georges EMINET, Jean-Nicolas GARCIN, Henri LAURENT, Christophe ODIN, Pierre PATRONCINI, Jean-Pierre PERROT, Sandra PIRES, Gérard POIRAUD, Caroline ROLLAND BERLANDIS, Yves ROYER, Maryse GATIER, Wahiba ROBERT, Jocelyn ROZAND, Michel RUZAND, Aurélie SEURAT, Bruno STABILE, Gérard QUERY, Maryse JANSSEN, Frédéric GENIN, Jonathan SOEN, Mylène MATRAS, Nils DE BRUYN, Patrice BONFAND, André LOPEZ-VELASCO.



**Conseil de développement
de Saint-Marcellin Vercors
Isère Communauté**

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saint
marcellin-vercors-isere.fr